

COMPTE-RENDU

Conseil communautaire du 5 mai 2021

Ordre du jour :

- 2021/29-01 : Convention Petites Villes de Demain
- Pas de question diverse.

Date de la convocation

27/04/2021

Date de l'affichage

27/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mai à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos en salle des fêtes de Grandpuits, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO.

Etaient Présents

Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLERIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Nadia MEDJANI, Francis OUDOT, Catherine OUSSET, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Didier BALDY par Sébastien COUPAS, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLERIN, Gilbert LECONTE par Jean-Marc DESPLATS, Farid MEBARKI par Alain THIBAUD, Pierre-Yves NICOT par Yannick GUILLO, Aurélie POLESE par Christian CIBIER.

Absent excusé

Aymeric DUROX

Absents

Charlie GABILLON, Jean-Claude MENTEC, Joëlle VACHER

44 conseillers communautaires en exercice : 34 présents, 6 représentés, 4 absents à la séance.

Monsieur Sébastien DROMIGNY est nommé secrétaire de séance.

2021/29-01 - OBJET : CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN

Monsieur GUILLO présente la délibération.

Le programme Petites Villes De Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes De Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites Villes De Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME).

La commune de Nangis a été labellisée au titre du programme Petites Villes De Demain.

Il convient de signer une convention d'adhésion pour acter l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le cadre du programme PVDD. Cette convention engage les collectivités bénéficiaires.

Elle a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation ;

Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de la présente Convention, le projet devra être formalisé notamment par une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Monsieur Guillo expose ce qui suit :

« Donc, comme vous ne manquez pas de le savoir la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne s'est engagée dans le processus de CRTE, et dans ce cadre, entre-autre, j'ai d'emblée vivement soutenu la démarche de la commune de Nangis de s'inscrire dans le programme, que l'on peut considérer comme complémentaire de « Petites villes de demain. »

L'implication à mes yeux de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne dans ce programme ne fait aucun doute, reste désormais à déterminer comment y impliquer les communes alentour, comme cela en est souvent l'usage dans les autres conventions PVD que l'on peut voir se développer sur l'ensemble du territoire français (dans le domaine du tourisme notamment).

L'erreur serait que cela reste du Nangis/Nangis d'autant que sur bon nombre d'aspects ce sont les habitants des communes voisines qui sont les clients ou utilisateurs des commerces et infrastructures, tout comme sur Verneuil l'Etang ou Mormant soit dit en passant.

Donc, j'exprime ici qu'il est essentiel qu'en termes de logique, même si c'est à la base un projet communal, d'avoir une vision élargie et en accord avec notre politique territoriale intercommunale.

Il est évident également que, même si, à ce stade, l'habitat et le logement ne sont, en eux-mêmes, pas des compétences communautaires, une attention particulière devra y être portée en termes de quartiers prioritaires par exemple, ne serait-ce que comme je l'ai déjà fait encore tout récemment, venir en tant qu'interlocuteur des instances en appui de la commune dans le cadre des politiques de la ville mais également pour une osmose territoriale pour les aides et soutiens aux rénovations et réhabilitations dans le cadre du PCAET par exemple.

Donc il me semble logique avant de donner la parole à la salle pour d'éventuelles interventions, de donner la parole à Madame Le Maire de Nangis pour sa présentation propre. »

Madame Le Bouter souhaite pouvoir répondre à vos questions si vous en avez. « Vous avez eu cette convention j'espère que vous avez eu le temps d'en prendre connaissance. Comme l'a dit le Président, il y a un diagnostic global à la fois sur l'habitat, les infrastructures et les commerces, et ensuite il y a des pistes de travail. Ce document est la première marche et ensuite il y a 18 mois de travail, en concertation avec un comité de pilotage dont font parti à la fois, les élus et les agents de la communauté de communes, comme de la ville de Nangis. » Madame Le Bouter précise qu'il ne faut résumer cette convention que sur un aspect commercial, c'est loin d'être le cas, puisqu'il y a également de la requalification que ce soit des entrées de ville ou des places importantes de la ville. Il y a aussi un volet qui concerne l'habitat, évidemment un volet commercial mais pas seulement, il y a également des actions pour la valorisation du patrimoine. Elle informe qu'il y a quinze communes qui ont été retenues pour la Seine-et-Marne dont Nangis, elle précise que le but s'est de rendre plus attractive la ville de Nangis et au-delà, l'ensemble du territoire de la Brie Nangissienne puisque forcément si Nangis est attractive, si celle-ci attire des populations, d'autres populations, forcément cela rejaillit sur l'ensemble du territoire. Elle précise que s'il y a des médecins qu'ils veulent s'installer forcément c'est au bénéfice de l'ensemble de la population de la communauté de communes.

Madame Calmon Plantin pose la question, elle a vu en page 6, article 2, le deuxième petit point : « les collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficaces du programme sur leur territoire » dont elle souhaiterait savoir qu'elles seront les contraintes humaines et financières qui pèseraient sur la communauté de communes ?

Madame Le Bouter répond que la collectivité bénéficiaire, là c'est bien la ville de Nangis

Madame Calmon Plantin dit qu'étant donné que c'est une convention que signe également la communauté de communes, il y aura peut-être une contrainte financière ou une contrainte humaine, c'est la question.

Madame Le Bouter affirme qu'en signant ce document, la communauté de communes ne s'engage à rien. En fonction des différentes actions et des différents projets, si l'ensemble du conseil communautaire ou la majorité du conseil communautaire est favorable à soutenir certains axes en mettant les moyens humains et financiers alors la communauté de communes pourra le faire mais ce n'est en aucun cas une contrainte mais ce ne pourrait être qu'un dispositif choisi par la communauté de communes.

Monsieur Guillo dit qu'en complément de ce que vient de dire Madame Le Bouter, effectivement il l'a dit dans son propos liminaire, il pense que cela s'intègre dans la démarche du CRTE de la communauté de communes donc à un moment donné, il faudra un pilote au niveau de ce dossier et un agent qui gère ce dossier au sein de la communauté de communes et sera proposé au conseil communautaire et qui sera, après en terme de création, proposé au conseil communautaire et amendé par rapport aux lignes budgétaires.

Monsieur Martinet informe qu'il a vu dans un chapitre de la convention que la communauté de communes s'engageait à mettre un agent à travailler sur le sujet. Il ajoute qu'il a une remarque à formuler, dans un autre chapitre, il a lu, Nangis, ville centre. Il rappelle qu'il a 10 ans d'intercommunalité et qu'il a constaté qu'il y avait deux centres dans l'intercommunalité, à savoir : Nangis et Mormant. Un gros pôle à Nangis, en rapport avec sa population et un autre ~~sur~~ à Mormant,

Madame Le Bouter rappelle que si Nangis a disposé de ce dispositif c'est parce que Nangis est reconnue par les services de l'Etat, en étant, Ville Centre.

Monsieur Guillo précise que c'est la strate de population qui fait que Nangis est reconnue Ville Centre et non la position géographique.

Monsieur Lanselle souligne que par définition, nos agents de la communauté de communes vont participer aux actions. Toutes les liaisons douces, à travers ce projet, forcément il y aura une coordination à mener et ce seront nos agents, économiquement, il y aura une participation de la communauté de communes.

Madame Le Bouter précise que l'on ne pas faire de concertation sans associer à la communauté de communes.

Monsieur Guillo dit qu'il pense qu'après, c'est une coordination entre les services, bien déterminer quelles sont les actions qui sont du domaine de compétence de l'un, du domaine de compétence de l'autre que l'on ne fasse pas du doublon d'études et d'énergie sur un certain nombre de points.

Monsieur Billout souhaite, par soucis de transparence pour le conseil communautaire, relire l'intervention qu'il a faite lors du conseil municipal du 14 avril dernier, il a un petit peu compléter par deux points, dont un, concerne les compétences de la communauté de communes.

Il fait lecture de son intervention : « Vous nous proposez de vous autoriser à signer la convention avec l'État concernant l'adhésion de Nangis à l'opération « Petites villes de demain ».

C'est mon équipe et moi-même qui avons porté la candidature de Nangis à cette opération le 29 novembre 2019.

Nous l'avons fait après avoir vérifié auprès de Madame la sous-préfète et la Direction départementale des Territoires que l'opération « Petites villes de demain » était parfaitement complémentaire avec les projets engagés. A savoir : le quartier de la Grande Plaine dans sa triple dimension, habitat, équipements publics et développement commercial, la ZAC Nangisactipôle dans sa triple dimension artisanale, industrielle et service aux entreprises et à leurs salariés ainsi que notre volonté de voir classé le quartier de la Mare aux curées comme quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

Je précise que les deux premiers projets répondent aux exigences du Schéma Directeur Régional d'Île de France et ont suivi le chemin normal de validation par les services de l'État. Le dernier, concernant la Mare aux Curées a fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès du sous-préfet chargé de la Politique de la Ville avec l'appui de Madame la sous-préfète de Provins.

De plus, dans le guide de l'opération, édité par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sont précisés

« Les cinq objectifs qui guident l'action de l'État dans Petites villes de demain

1/ Partir des territoires et de leur projet.

L'État n'impose pas sa vision : il se met en situation d'accompagner au mieux la stratégie globale et multithématique définie par la collectivité. Elle prendra la forme d'une opération de revitalisation du territoire (ORT). En cela, l'État fait confiance à l'inventivité, à la capacité et à l'ambition des élus pour leur territoire.

2/ Apporter une réponse sur-mesure. Il ne s'agit pas de faire partout la même chose, mais bien d'apporter une réponse aux problèmes rencontrés par chaque territoire. C'est la différenciation, qui permet de reconnaître les enjeux propres à chaque territoire et à ajuster les réponses que l'État et ses partenaires financeurs apportent au regard de ces situations et besoins spécifiques.

L'opération « Petite ville de demain » se distingue donc du dispositif « Cœur de Ville » qui l'a précédé et qui était réservée aux villes moyennes dans le sens où, si le centre-ville reste un axe important, c'est bien la globalité de ce qui fait d'une petite ville un pôle de centralité pour ses habitants comme pour les habitants des communes voisines et qui justifie la participation pleine et entière de la communauté de communes.

Il est donc évident, compte-tenu des points que je viens d'évoquer, que Mohamed Kherbach, Clotilde Lagoutte et moi-même soutiendrons la signature de cette convention. Nous voterons donc la délibération.

Pour autant, je formulerai deux observations :

La première concerne la partie « état des lieux ». Celle est plutôt bien rédigée et s'appuie sur les très nombreuses études que nous avons conduites concernant Nangis.

Les projets en cours y sont clairement identifiés, notamment La Grande Plaine et NangisActipôle au paragraphe 6.2.3.

En revanche page 15, la Mare aux curées est juste notée, sans plus de précision, dans la partie « requalification des espaces publics d'importance majeure ». Il regrette que le fruit des différentes études : étude urbaine complète, étude sur le centre commercial ne permettent pas de mieux fixer les objectifs de requalification et que la nécessité d'une reconnaissance en qualité de quartier prioritaire de la politique de la Ville n'y figure pas. Sans cela, rien ne se fera.

De plus, comme vous le savez, le cabinet médical de la Mare aux curées va fermer ses portes cet été, les médecins généralistes rejoignant la maison de santé de Nangis.

C'est une très mauvaise nouvelle pour la pharmacie de la mare aux curées qui risque de voir partir une grande partie de sa clientèle et une très mauvaise nouvelle également pour le centre commercial qui, malgré de nouveaux acteurs dynamiques a bien du mal à trouvé son équilibre économique.

Ce n'est pas une bonne nouvelle également concernant la santé puisqu'il n'y aura de médecins en plus à Nangis et que les consultations de spécialistes qui pouvaient être envisagées notamment avec l'hôpital de Provins dans le cadre du groupement hospitalier ne peuvent pas être accueillies, fautes de locaux.

C'est pourquoi il me semble que notre communauté de communes devrait s'intéresser à la création d'un centre de santé avec des médecins salariés et l'accueil de consultations de médecins spécialistes dans les locaux qui vont se libérer. Ce projet pourrait s'intégrer dans le cadre du contrat local de santé, du PCAET et dans celui de l'opération de revitalisation du territoire qui reste à construire.

Ma seconde observation concerne l'intervention de madame la maire de Nangis, devant le conseil communautaire, indiquant que le préfet lui aurait signifié que l'opération « Petites Villes de demain » s'opposerait au développement d'activités commerciales dans le quartier de la Grande Plaine.

Ce n'est pas au préfet de revenir sur des projets que ces services ont validés après de longues procédures de concertation.

De même à l'article 2, l'alinéa qui indique que, je cite, « les Collectivités bénéficiaires s'engagent à ne pas engager de projets de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement...) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet » concerne bien de nouvelles opérations. Pas celles qui sont en cours.

De plus ces projets ne sont pas en contradiction avec la loi climat et résilience qui vient d'être adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale qui s'oppose à la création de centres commerciaux de plus de 10 000 m².

Enfin, je conteste le fait que permettre à des activités commerciales existantes de mieux s'installer à Nangis, dans des bâtiments plus respectueux des exigences environnementales porterait atteinte au petit commerce que nous voulons soutenir, tout comme l'arrivée de nouvelles enseignes dans des domaines inexistants à Nangis, comme les articles de sport ou les produits surgelés. Cela contribuerait au contraire à fixer la clientèle locale et l'inciter à poursuivre ces achats à Nangis, notamment au centre-ville et à éviter une forte évasion en direction de Montereau, Provins ou Carré Sénart ».

Monsieur Sgard revient sur la page 15 de la convention, notamment au niveau de l'enseignement, il y a 11 équipements scolaires mais rien concernant les formations post-bac. On a l'impression qu'après le lycée, c'est fini et c'est pénalisant pour les emplois plus qualifiés et c'est la réflexion que l'on peut se poser d'avoir des écoles au-delà du lycée sur notre territoire.

Monsieur Guillo rappelle que l'enseignement supérieur est une compétence de l'Etat et pas des communautés de communes ou des communes. On peut essayer d'intercéder mais ce n'est pas gagné.

Madame Le Bouter revient sur ce que disait Monsieur Billout au sujet de la Grande Plaine, il y a eu en septembre, un décret avec les consignes de la non artificialisation des terres agricoles, vous avez raison le projet de la Grande Plaine était signé avant. Néanmoins, les considérations environnementales ne sont plus tout à fait les mêmes aujourd'hui qu'elles pouvaient l'être au début du projet de la Grande Plaine. Vous avez dit également qu'il pouvait être intéressant pour l'ensemble du territoire d'avoir de nouvelles enseignes commerciales type magasin de sport ou de surgelés, le problème, c'est qu'effectivement, on a la main sur la première enseigne qui s'installe mais après une fois que les coques sont là, elles sont revendues et elles deviennent une autre activité comme la restauration, par exemple, et on sait très bien que si on avait des enseignes de restauration qui venaient à s'installer en périphérie forcément cela ferait décourager les porteurs de projets sur le centre-ville. Donc, effectivement, on n'est pas d'accord, ça arrive mais vous aviez une vision, on en défend une autre aujourd'hui et c'est bien pour cette raison que la partie commerciale de la Grande Plaine ne nous apparaît pas être une priorité. Elle revient sur le quartier de la Mare aux Curées, le classement en quartier prévention QPV, c'est un dispositif distinct, et bien évidemment, nous poursuivrons les démarches que vous aviez engagées, la Mare aux Curées n'a pas été retenue, malgré la qualité du projet qui avait été monté par les services. Les prochains classements, elle pense que ce sera pour 2022 ou 2023, bien sûr Nangis candidatera pour le quartier de la Mare aux Curées afin qu'il soit retenu au titre de ce dispositif et elle partage son inquiétude pour ce qui est du cabinet médical de la Mare aux Curées, oui, il y a une nouvelle maison de santé portée par la communauté de communes pour faire venir des médecins, sur le papier, c'est un beau projet mais concrètement, on voit bien qu'à Nangis, ce qui se passe, c'est un regroupement de médecins qui étaient déjà là sur le territoire et qu'aucun nouveau praticien ne vient s'installer et pire, puisqu'en regroupant tout au même endroit, on prive un quartier où on a beaucoup de gens qui n'ont pas de voiture, des populations âgées, fragiles et puis, du coup, se retrouvent éloignés d'un cabinet médical, et finalement, on peut s'interroger sur le devenir de la pharmacie. Et effectivement que la communauté de communes s'interroge sur le devenir des bâtiments qui abritaient les médecins de la Mare aux Curées, c'est une demande pour laquelle je relaie l'inquiétude de Monsieur Billout, et si notre vice-président, en charge de la santé, nous, on est tout à fait disponible pour réfléchir à d'autres solutions et on sait très bien que les médecins de Nangis ne sont pas que pour les nangissiens mais pour l'ensemble du territoire.

Madame Le Bouter répond à Monsieur Sgard, s'il n'y a que les écoles primaires c'est que nous sommes partis sur des infrastructures qui relèvent de la compétence Ville et de la propriété de la commune de Nangis. Bien évidemment, un collège, un lycée et un CFA, mais pour ce qui est la poursuite des études en école supérieure, vous avez tout à fait raison d'alerter, sur le territoire, les études le montrent, on a, un vrai souci de poursuite d'études. Nos jeunes poursuivent moins leur étude que sur d'autres territoires parce qu'on a des problèmes de transport, parce qu'ils auraient la nécessité de prendre un logement qui est couteux pour les familles. Maintenant, avec le numérique et la digitalisation, il y a des dispositifs qui existent. Elle en a visité un, à Montereau, cela s'appelle la Digital Académie, c'est un centre qui permet aux étudiants, d'avoir le statut d'étudiant, dans des bureaux qui sont équipés de postes de travail, un agent est là, embauché par la structure pour les accompagner, ils ont des horaires à respecter. C'est un dispositif, qui est aussi une piste de travail, qui serait très intéressant au niveau de la communauté de communes pour répondre aux besoins de formations dans le supérieur pour l'ensemble de nos jeunes, et ce qui pourrait être intéressant c'est d'organiser une visite là-bas pour voir concrètement ce qu'est une Digital Académie.

Monsieur Guillo confirme que pour avoir siéger dans une instance avec Madame Baptista qui est elle-même, la Préfète à la politique de la ville et de l'égalité des chances, elle lui a bien confirmé que le quartier de la Mare aux Curées était à inscrire dans les quartiers prioritaires.

Monsieur Dromigny précise que pour l'aspect maison de santé, il entend les inquiétudes par rapport au cabinet de la Mare aux Curées et il considère que de limiter l'érosion médicale est presque une demi victoire. Lorsque les médecins de la Mare aux Curées sont venus nous chercher pour exprimer le souhait d'intégrer la maison de santé et ils ont dit aussi, qu'ils pourraient partir. Il informe que des maisons de santé en Seine-et-Marne qui sont vides ou à moitié remplies et qui cherchent des médecins, il y en a aussi plein. Quand bien même, nous aurions des cabinets d'accueil, aujourd'hui, il n'est pas dit que nous aurions des médecins à mettre dedans. Il pense qu'en limitant l'érosion, on a rempli une partie de la mission, ce n'est pas satisfaisant. Il entend l'interrogation, par rapport, au bâtiment de la Mare aux Curées. Il faudrait évidemment que tout le monde soit d'accord dans cette salle si on doit prendre des positions d'investissement pour redévelopper la médecine, cela fait partie des choses qui peuvent se faire, et tout est possible, dès l'instant où on en a la volonté et si on est capable d'y mettre les moyens.

Monsieur Cibier dit qu'il ne peut pas aller à l'encontre des dires de Madame le Bouter, il a l'impression quand même d'assister, à un débat Nangis, Nangis. En tant que conseiller communautaire, il a l'impression d'assister à un conseil municipal de Nangis. Il comprend tout à fait l'inquiétude de Madame Le Bouter, il faut bien savoir qu'il n'y a pas que Nangis qui est en manque de médecins, il prend l'exemple de Verneuil l'Etang où ils ont 4 médecins : un décès, un départ en retraite et donc, il ne reste plus que 2 médecins. Il informe qu'il est aidé par le cabinet médical, qui reste, pour trouver des médecins et c'est une chose très ardue. Il comprend très bien l'inquiétude de Monsieur Dromigny, la création de locaux s'est possible mais après, il faut les remplir ces locaux. Il pense que c'est un véritable problème mais pas seulement sur la ville de Nangis mais sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Monsieur Dromigny veut préciser que l'on a de la chance d'avoir dans l'équipe des praticiens en place à la maison de santé, le docteur Roberdeau qui a le statut de maître de stage, à ce titre donc, il va être à même de recevoir des jeunes étudiants en médecine pour l'assister et pour suivre leur formation et on mise beaucoup sur ce médecin pour remplacer, demain, les départs en retraite qui vont annoncer car il y a quelques médecins « vieillissant » au sein de la maison de santé qui partiront. On espère que le fait d'avoir, ce médecin, formateur, au sein de l'équipe, va permettre de palier le départ en retraite de demain.

Madame Lagoutte souhaite recentrer le débat et rappeler nos compétences au sein de la communauté de communes, notamment le développement économique donc on sait qu'en 2050, il y aura 2 êtres humains sur 3 qui vivront dans les villes notamment dans les villes de Nangis, Verneuil l'Étang et Mormant. Evidemment ces villes, elles vont continuer à s'agrandir, l'agrandissement se fera et elle pense qu'il faudra au sein de la communauté de communes, néanmoins, continuer à veiller à la complémentarité, à la fois, à la préservation du centre-ville que madame Le Bouter désire conserver mais aussi à notre efficacité commerciale, à proposer à tous ces nouveaux habitants du territoire, en termes de commerces. Il y aura des enseignes qui ne pourront pas s'installer en centre-ville, faute de place. Il faudra trouver, quand même, une solution pour accueillir ces enseignes, et éviter pour tous nos habitants de faire 50kms pour trouver celles-ci ou celles-là. Elle est ravie que la communauté de communes puisse travailler avec la ville de Nangis sur celle-ci mais il faut quand même que l'on réfléchisse à rester attractif en termes de commerces sur notre bassin de la Brie Nangissienne.

Monsieur Guillo mentionne un débat audio avec les services de la Préfecture dans le cadre du CRTE, un gros débat que l'on va devoir faire soit au niveau des communes, soit dans les communautés de communes, d'établir un dialogue avec certains services de l'Etat qui ont des feuilles de route qui sont complètement déconnectés de la réalité. Hier, il y a quelqu'un de la DDT qui lui a soutenu qu'à proximité des halles de Nangis, il avait sûrement moyen d'installer un Decathlon, il y a des gens qui parlent de sujet qu'ils ne connaissent pas, et c'est un gros problème car eux, ils ont des feuilles de route auxquelles ils veulent se tenir. On se rend bien compte, que les préfets et les sous-préfets ont des comptes à rendre plus haut, et s'il y a 24 cases à remplir, et si la communauté de communes peut cocher 22 sur 24, et la ville de Nangis 21 sur 24, ils seront contents, si on en coche que 16 cela va leur causer des problèmes, si on en coche que 12, ils ne vont pas être contents du tout et c'est comme ça, hélas que ça fonctionne donc il pense qu'il y a un énorme travail à faire pour réussir à convaincre, et finalement, il y a des fois où des solutions données par l'Etat qui ne sont pas des bonnes solutions donc, à nous, d'être capables de faire un front commun, si les services de l'Etat voient que Nangis part dans un sens et la communauté de communes dans un autre, cela ne va pas le faire mais si nous allons dans le même sens, là, on a de la force.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la commune de Nangis n° 2021/AVRIL/043 en date du 14 avril 2021

Considérant l'intérêt que représente la signature de la Convention Petites Villes de Demain dans la mise en œuvre d'un projet de revitalisation du territoire, tant de la commune que de l'intercommunalité,

Considérant que la Convention Petites Villes de Demain entre pleinement dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique souhaité par l'intercommunalité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UN :

Approuve la Convention d'adhésion Petites Villes de Demain de Nangis.

ARTICLE DEUX :

Autorise le Président à signer ladite convention et tout document y afférant ainsi que les éventuels avenants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 19h40.